



ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Des territoires organisés « en COMMUN » pour s'adapter aux impacts des changements climatiques sur l'eau (ressources, risques, milieux et biodiversité)

CONTRIBUTION au PLAN EAU

Dans un contexte d'augmentation des risques liés à l'eau (inondations, disparition de milieux humides et de biodiversité, pollutions, sécheresse des sols, etc) et des tensions autour de l'utilisation de la ressource, **une gestion globale de l'eau en bien commun s'impose**. Après une année 2022 qui a marqué tous les acteurs, avec des conséquences complexes voire dramatiques (coupures d'eau, réduction forte des productions agricoles, mortalité piscicoles et d'autres espèces aquatiques, ...), la question de l'eau est placée au cœur des préoccupations actuelles et à venir. Nous devons nous organiser pour que nos activités et modes de vie soient en adéquation avec nos ressources hydriques, tout au long de l'année. **Dès à présent, nous devons collectivement fixer les objectifs, programmer les actions permettant de les atteindre, et assurer leur mise en œuvre concrète.**

Une PLANIFICATION de la gestion de l'EAU ancrée dans les TERRITOIRES, sur la base d'une ORGANISATION PAR BASSIN RENFORCEE et GENERALISEE sur tout le territoire national.

Les outils de planification par bassin ont été créés il y a de nombreuses années : les Comités de Bassin et les SDAGE, les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** et les SAGE, les **EPTB** et les **EPAGE (EPB)**. Ils **sont encore aujourd'hui innovants** de par les concepts qui les ont fondés et notamment le périmètre hydrographique adapté à l'eau, la solidarité, la décision collective associant tous les acteurs, l'adaptabilité aux situations de chaque territoire. Néanmoins, ils **sont actuellement fragilisés**, et ceci s'explique par quelques éléments structurants :

- Le **manque de reconnaissance institutionnelle des CLE et EPB** entraîne un découragement de tous : là où des décisions sont prises, souvent après de nombreuses années, elles ne sont pas systématiquement accompagnées dans leur mise en œuvre (sur les plans juridique, politique ou financier). Des décisions parallèles, voire même contradictoires sont parfois prises, rendant dans ces cas les démarches collectives moins efficaces voire inutiles.
- Les CLE et EPB ne sont pas obligatoires, ce qui a permis qu'ils soient le fruit d'une réelle volonté locale. Il est aujourd'hui constaté que les collectivités se les sont appropriés de manière très diversifiée. Si les CLE et EPB permettent une différenciation des organisations et des solutions qui est fondamentale de par les spécificités territoriales, on constate que **le volontariat freine l'engagement des collectivités : dans un contexte budgétaire contraint**, les compétences obligatoires et la maîtrise directe des dépenses sont privilégiées. La situation tend à défavoriser tout particulièrement les collectivités rurales et **la fracture territoriale s'amplifie**. L'accompagnement de l'Etat est également très variable, et tend à ne pas faire de différence entre les territoires où une organisation existe et les autres.



Des territoires organisés « en commun » pour s'adapter aux impacts des changements climatiques sur l'eau (ressources, risques)

CONTRIBUTION au PLAN EAU

- Le **cadre de l'élaboration des SAGE et des programmations d'actions locales est de plus en plus contraignant** et induit une dynamique de déclinaison des schémas supra plus que de projets de territoires co-construits. Dans un contexte de manque de moyens, en particulier pour l'expertise et l'animation territoriale, ces **contraintes imposées entraînent un désengagement croissant**.
- Le **manque de financements fléchés ou d'incitations financières fortes** pour la mise en œuvre des programmes de bassin par les EPB entraîne une augmentation de la fragmentation de l'action et freine la mise en œuvre opérationnelle des actions décidées.

Sur la base de ces considérants, l'ANEB propose que soient mises en place les conditions suffisantes pour déployer un cadre homogène d'action « en commun », pour une décision éclairée et une accélération de l'action concrète sur les territoires. **Ce cadre doit concerner tout le territoire national**, pour que tous les citoyens puissent en bénéficier, car il n'existe aucun territoire où la question de l'eau n'est ou ne sera au cœur des enjeux de développement.

Nos propositions sont concrètes, et peuvent être mises en œuvre rapidement. Elles sont complémentaires et indissociables, au service d'une organisation globale, lisible, clarifiée, efficace d'une planification de l'eau sur les bassins, associée à un modèle de financement de la gestion globale par bassin spécifique, sur tout le territoire national.

PROPOSITION 1 – Elus et Etat établissent un schéma de coopération par bassin

Il est proposé que **l'organisation de la planification et de l'action aux échelles hydrographique soit élaborée par Grands Bassins** (périmètre des Agences de l'eau), **par une Commission de Coopération par Bassin** (CCB, à l'instar des Commissions Départementale de Coopération par Bassin). Il s'agira de s'accorder sur les **périmètres hydrographiques de planification** (le plus souvent emboîtés, sauf parfois pour certaines nappes souterraines ou zones littorales par exemple) **sur lesquels seront confortés ou mis en place les CLE et les EPB, pour une couverture totale d'ici à 2025.**

Les commissions préciseront également **la manière dont les compétences des collectivités (blocs communaux, départements, régions) et celles confiées aux EPB entrent en complémentarité et couvent l'ensemble des enjeux** de l'eau.

Ces éléments constitueront un **schéma de coopération par bassin** (un par « grand bassin »). L'organisation sera validée par les Comités de Bassin d'ici à 2025.

Par ailleurs, **l'Etat définira avec les élus**, dans le cadre de la CCB en associant les CLE et les EPB, **la manière dont l'action de l'Etat** (contrôle, décisions administratives, accompagnement, gestion de crise) **est menée en synergie avec l'organisation par bassin** et les actions de prévention, de gestion, de diagnostics, de communication, etc.

Retrouvez-nous sur [Bassinversant.org](https://bassinversant.org)


ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE

Association Nationale des Elus des Bassins

12 rue Villiot, 2^{ème} étage, 75012 Paris

aneb@bassinversant.org



Des territoires organisés « en commun » pour s'adapter aux impacts des changements climatiques sur l'eau (ressources, risques)

CONTRIBUTION au PLAN EAU

PROPOSITION 2 – Des CLE renforcées pour la planification

Il est constaté sur la plupart des territoires un **cumul des problématiques liées à l'eau** : inondations, étiages, pollutions, ... avec des impacts majeurs sur les citoyens. **La gestion globale et concrète devient incontournable et urgente ! Les CLE et les SAGE sont les outils adaptés** pour cette approche globale, par bassin.

La **CLE doit être renforcée, et chaque territoire doit être doté d'une CLE** pour :

- Organiser un débat pérenne et éclairé entre toutes les parties prenantes (l'association de tous les acteurs doit être assurée, de par la composition et la concertation/mobilisation), sur la base de données locales partagées et parvenir à des décisions partagées ;
- Assurer la cohérence entre la planification eau et la planification des autres politiques publiques, et entre les objectifs et les actions.

L'objectif à terme que tous les territoires soient dotés de SAGE doit être fixé. Ces **SAGE doivent évoluer vers des outils au service des territoires**, plus souples et adaptables aux spécificités, tout en constituant un socle fort pour les décisions opérationnelles.

Pour que les acteurs s'engagent, **l'Etat doit s'appuyer sur les CLE pour réaliser ses missions** : participation dans les travaux, mise en œuvre des décisions. Il est essentiel de ne pas doubler les instances : la CLE est l'instance de planification unique sur laquelle on s'appuie pour traiter les divers problématiques. **La place des CLE dans les autres instances est renforcée.** Le **financement pérenne et équitable de son activité est également primordial.**

PROPOSITION 3 – Une animation territoriale de bassin renforcée et déployée

La gestion globale et intégrée de l'eau est complexe. Par ailleurs, elle est en interaction avec la plupart des autres politiques publiques (Aménagement du territoire, développement économique, santé, tourisme, énergie, ...). Aboutir à des consensus en terme d'objectifs, mais également de programmation d'actions, nécessite de **mobiliser de nombreuses compétences techniques** (hydrologie, gestion des données, écologie, sciences sociales, etc.) pour :

- Acquérir la connaissance locale et globale fine ;
- Informer, partager, communiquer ;
- Organiser le débat, la co-construction, parfois même la médiation ;
- Organiser les montages juridiques et financier.

Mais il s'agit aussi de parvenir à des accords politiques autour d'enjeux territoriaux, et donc **d'organiser une animation politique.** **Les EPTB réunissent ces fonctions.** Ils sont également, de par cette double compétence, les **structures porteuses à privilégier pour le portage des CLE.**

Un financement fléché et pérenne de cette ingénierie portée par les EPTB doit être mis en place pour assurer une base équitable d'action sur tous les territoires. Une solidarité financière de bassin, régionale et départementale doit aussi être assurée, via les financements des Agences de l'eau, des Régions et des Départements. **Une compétence « animation de bassin », adossée aux compétences respectives des 3 niveaux de collectivités, pourra permettre de contribuer au financement.**

Retrouvez-nous sur Bassinversant.org

ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE

Association Nationale des Elus des Bassins

12 rue Villiot, 2^{ème} étage, 75012 Paris

aneb@bassinversant.org



Des territoires organisés « en commun » pour s'adapter aux impacts des changements climatiques sur l'eau (ressources, risques)

CONTRIBUTION au PLAN EAU

PROPOSITION 4 – Une maîtrise d'ouvrage optimisée via les EPB

L'engagement des acteurs nécessite que les projets définis en réponse aux problématiques identifiées et au regard des objectifs fixés soient effectivement réalisés. Or, ce « passage à l'acte » nécessite une ingénierie forte, accompagnée de financements, et des décisions politiques.

Les Etablissements Publics de Bassin sont les outils principaux d'une action collective d'intérêt commun. Leur statut juridique doit être renforcé.

Un accompagnement technique, administratif et financier, leur permettra de poursuivre leur action et de les déployer, en complémentarité des actions menées par les autres acteurs tel que prévu dans le schéma de coopération par bassin [proposition 1]. Cet accompagnement pourra se traduire par :

- Des financements fléchés pour les projets d'aménagement d'intérêt commun ;
- Une fiscalité qui permet péréquations et solidarités entre les territoires ;
- Des cadres financiers adaptés et incitatifs (imputation des investissements, FCTVA, ...) ;
- Une équipe de l'Etat dédiée à l'accompagnement et à la facilitation pour les montages administratifs et financiers.

DE MANIERE TRANVERSALE ...

Il est à noter que pour chacune des propositions, les leviers pour les mettre en œuvre sont de 3 ordres, indissociables : juridique, politique et financier. Ce dernier levier devient un facteur limitant majeur de l'action de bassin : pas de financement fléché et pérenne, réduction importante des financements pour l'ingénierie et l'animation, cadres financiers inadaptés aux spécificités des syndicats mixtes de bassin, y compris pour les investissements.

A propos de l'ANEB

L'Association Nationale des Elus des Bassins est une **fédération d'élus et d'acteurs institutionnels** qui défend la mise en place sur tout le territoire national d'une **gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant**, inscrite au cœur des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. L'ANEB a été constituée en mars 2017. Elle a fusionné en juillet 2019 avec l'AFEPTB qui était à l'initiative de sa création. L'ANEB fusionnée, c'est plus de 200 élus, 45 syndicats spécialisés, des partenariats avec plus de 10 têtes de réseaux nationales ou territoriales, un partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et l'Office Français de la Biodiversité, la Banque des Territoires, etc. Au regard de ses objectifs d'intérêt général, l'ANEB **porte ou participe à de nombreux projets qui allient dynamique nationale et mobilisation territoriale**, visant à répondre à ses objectifs et notamment à :

- défendre les principes fondateurs de la gestion intégrée par bassin versant et représenter ses acteurs;
- accompagner ses membres pour développer l'approche globale et intégrée de l'eau par bassin et les synergies entre la politique de l'eau et les autres politiques publiques.

Retrouvez-nous sur [Bassinversant.org](https://bassinversant.org)

ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE

Association Nationale des Elus des Bassins

12 rue Villiot, 2^{ème} étage, 75012 Paris

aneb@bassinversant.org